

# **PROFIL DU POSTE DE DOCUMENTALISTE EN CHEF DE LA COUR COMMUNE DE**

## **JUSTICE ET D'ARBITRAGE**

*Poste de régime international basé à Abidjan (Côte d'Ivoire), contrat de 4 ans  
renouvelable une fois*

### **MISSIONS**

Sous la supervision hiérarchique du Greffier en Chef, le Responsable de la Documentation assure :

- la gestion de la base documentaire et des archives de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (sélection des références et établissement des listes des documents à acquérir ; réception et vérification des livraisons d'ouvrages et de revues ; suivi des contacts avec les éditeurs, libraires, auteurs, sociétés de vente d'ouvrages ; traitement manuel et informatisé des documents reçus ; élaboration des fiches des références bibliographiques) ;
- la gestion des publications de l'institution (publication et diffusion des Recueils jurisprudentiels ; préparation des avis de publication des requêtes reçues au Journal officiel de l'OHADA) ;
- la tenue et l'archivage des données et de la documentation relatives au fichier régional du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- la conservation de toutes les archives (dossiers dont les procédures sont terminées).

### **QUALIFICATIONS ACADÉMIQUES ET PROFESSIONNELLES**

Le candidat devra :

- être titulaire d'un diplôme de niveau BAC+4 minimum en Gestion documentaire ou tout autre diplôme équivalent ;
- justifier d'une expérience de 10 ans minimum dans la gestion d'un centre de documentation, au sein d'une administration publique et/ou une organisation internationale ;
- avoir une bonne aptitude à travailler dans un milieu professionnel multiculturel ;
- avoir le sens de la confidentialité, de la communication, de l'initiative, de l'autonomie et de l'organisation ;
- avoir une bonne connaissance du français et de l'une des trois autres langues de travail de l'Organisation, à savoir : l'anglais, l'espagnol et le portugais ;
- avoir une bonne expérience de l'utilisation des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, Email et autres outils de communication informatique).

### **ÉLIGIBILITÉ**

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 50 ans au plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- être ressortissant de l'un des 17 États Parties au Traité OHADA, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Équatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo.